**Mlle Gilot Christelle**

**9 impasse la perouse**

**83260 La Crau**

**N° SIRET : 85354028400017**

**Entre de bonnes pattes**

**Mail :** **entredebonnespattes@outlook.fr**

**Tel : 06.98.01.78.83**

**1- Acceptation des conditions générales d’utilisation**

En accédant au site et aux différents services proposés, vous acceptez les conditions générales d’utilisation. Gilot Christelle pourra modifier les Conditions Générales à n’importe quel moment, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de la commande par l’Utilisateur. Nous vous invitons donc à relire les présentes Conditions Générales avant toute nouvelle utilisation du Site et des Services.

**2-Santé**

L’animal doit être dans la mesure du possible identifié, à jour de vaccins et d’anti-parasites. Le carnet de santé devra être laissé à disposition.

Le propriétaire de l’animal devra laisser les coordonnées de son vétérinaire habituel. Le cas échéant, en cas de soucis majeur, l’animal sera conduit chez le vétérinaire disponible en cas d’urgence.

En cas de soins ou médicaments à administrer, sous réserve que l’animal soit coopératif, les cachets, pansements ou tout autre élément nécessaires à ces soins devront être fournis en quantité suffisante. Les traitements vétérinaire en cours ne peuvent être administrés que s’ils sont fournis avec leur ordonnance.

Tout transport chez le vétérinaire, consultation, ou tout achat complémentaire et nécessaire pour l’animal sera facturé au propriétaire à son retour.

Quelles que soient les circonstances, Gilot Christelle ne saurait être tenu responsable des éventuelles fugues, blessures ou du décès de l’animal.

Pour tout chat ou chien senior ou si jugé nécessaire, Gilot Christelle se réserve le droit d’exiger un contrôle vétérinaire récent (moins de 3 mois) préalablement à une période de garde.

**3-Devis**

Un devis sera établi systématiquement suite à votre demande. Celui-ci devra être approuvé et signé par le détenteur de l’animal.

**4-Réservation**

Une simple confirmation écrite ne vaut que pré-réservation.

Conditions pour une réservation ferme :

* 30 jours calendaires ou plus avant le début de la prestation : acompte de 30%.
* entre 15 et 30 jours calendaires avant le début de la prestation : acompte de 50%.
* Moins de 14 jours avant le début de la prestation : 100% du devis.

Dans tous les cas, le solde du devis sera réglé avant le début de la prestation.

**5-Pré-visite, remise des clés**

Gilot Christelle propose des balades canines autour de votre domicile selon descriptifs indiqués sur le site internet.

Les animaux doivent être sociables et non dangereux. Le client s’engage à signaler tout comportement à risque de son animal.

Gilot Christelle s’engage à fournir un service de qualité, en ayant toujours pour objectif le respect du bien-être, de la santé, de l’hygiène et de la sécurité de votre animal.

Votre compagnon peut ainsi rester dans son environnement sans perturber ses habitudes et sans subir aucun stress ou garder un environnement familial pendant votre absence.

Une pré-visite sera systématiquement effectuée lors d’une première prise de contact. Pour un animal gardé régulièrement, la pré-visite ne sera pas nécessaire.

A l’issue de la pré-visite, Gilot Christelle se réserve le droit de refuser d’effectuer la prestation sans justification.

La nourriture, jouets, litières, laisses, etc. devront être fournis par le propriétaire, en quantité suffisante, tout achat devant être effectué en complément par Gilot Christelle  sera facturé au propriétaire à son retour.

Le propriétaire devra confier un jeu de clé à Gilot Christelle qui s’engage à sa restitution dès le retour du propriétaire. Seule Christelle Gilot, sera habilitée à pénétrer dans votre domicile.

Nous respectons les animaux, mais aussi leur maître. C’est pourquoi, Gilot Christelle s’engage à :

* Ne divulguer aucune information sur le lieu de la garde et de ses habitants.
* A respecter les lieux
* A ne jamais remettre les clés du domicile à un tiers (sauf accord préalable entre les 2 parties).
* Ne jamais circuler dans les pièces qui ne concernent pas les tâches en rapport avec l’animal.
* Ne pas utiliser les équipements et objets usuels du domicile (téléphone, ordinateur, télévision…) sauf ceux nécessaires à l’entretien de l’animal.
* Ne jamais faire accompagner par une personne étrangère à l’entreprise « Entre de bonnes pattes » .
* A refermer à l’identique toutes les portes et les fenêtres du domicile.
* Apporter ses compétences et affections à tout animal qui lui serons confiés.
* Toujours tenir l’animal attaché lors de ses promenades sauf en cas d’accord écrit avec son propriétaire

**6-Règlement**

Le règlement se fera par virement ou en espèces. LES CHÈQUES NE SONT PLUS ACCEPTES.

Le règlement de la prestation devra être réglé au préalable selon les conditions de réservation sus-citées.

**7-Annulation**

Toute période de garde débutée est due dans son intégralité.

En cas d’annulation de la prestation de garde venant de Gilot Christelle toute somme versée par le Client sera intégralement restituée.

En cas d’annulation venant du propriétaire de l’animal des frais seront facturés :

* Annulation 60 jours calendaires ou plus avant le début de la prestation : remboursement de l’acompte et annulation de la facture.
* Annulation entre 30 et 59 jours calendaires ou plus avant le début de la prestation : acompte non restitué.
* Annulation entre 15 et 29 jours calendaires avant le début de la prestation : acompte non restitué et frais correspondants à 20% du solde demandés.
* Annulation à moins de 14 jours calendaires avant le début de la prestation : acompte non restitué et totalité du solde demandée.

Si l’animal devait se révéler trop agressif et non coopératif durant la période de garde ou de promenade, " Entre de bonnes pattes " pourrait mettre fin au contrat. La totalité de la garde restera due.
Si le propriétaire de l’animal se trouvait dans l’impossibilité de reprendre le relais, l’animal serait confié à une pension ou association compétente, aux frais du propriétaire.

**8- Taxi animalier**

Le propriétaire de l’animal confirme avoir donné tous les éléments concernant l’animal domestique (vaccinations, tatouage, puce électronique) et a en sa possession le carnet de santé qui accompagnera l’animal durant la totalité de la prestation et si la catégorie l’exige, muselière et justificatifs en vigueur devront être fournis avant le début de la prestation.

Les animaux non identifiés ne seront pas pris en charge par Gilot Christelle . La société « Entre de bonne pattes » représentée par Gilot Christelle s’engage à respecter la réglementation en vigueur lors d’un déplacement ; les conditions d’hygiène et de sécurité sont respectées. Gilot Christelle ne saurait être tenue pour responsable d’un retard ou défaut d’exécution de la prestation prévue lorsque ce retard ou défaut résulte de la survenue d’un cas de force majeure, du fait d’un tiers, du fait de l’administration ou du fait du client.

Gilot Christelle s’accorde le droit de refuser la prise en charge de 1ère et 2ème catégorie et/ou animaux agressifs. Gilot Christelle s’accorde le droit de refuser toute prestation allant à l’encontre du bien-être et de la santé des animaux. Le propriétaire est tenu informé que la première 1/2 heure en salle d’attente chez les vétérinaires et toiletteurs est offerte. Passé ce délai d’attente, la somme de 5 € forfaitaire lui sera réclamée.

**9-Assurance**

En temps que professionnel, "Entre de bonnes pattes "est couvert par une responsabilité civile professionnelle.